

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique organise les concours externe et interne pour les régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire.

La date d'organisation du concours d'ingénieur territorial est nationale. Les sujets sont également nationaux.

Afin d'harmoniser les règles d'organisation des concours, et notamment d'examen des conditions d'admission à concourir, tous les Centres de Gestion organisateurs ont poursuivi leurs travaux concertés au sein d'un groupe de travail en lien avec la Commission de reconnaissance des équivalences de diplôme (RED) et de l'expérience professionnelle (REP) placée auprès du CNFPT.

La périodicité d'organisation du concours est de 2 ans, en alternance avec l'examen professionnel d'ingénieur territorial.

CALENDRIER DU CONCOURS POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	17 novembre 2020
Période d'inscription	12 janvier au 17 février 2021
Date limite de dépôt des dossiers	25 février 2021
Épreuves d'admissibilité	16 et 17 juin 2021
Jury d'admissibilité	6 septembre 2021
Épreuves orales d'admission	Du 14 au 18 novembre 2021
Jury d'admission	23 novembre 2021
Résultats admission	24 novembre 2021
Établissement de la liste d'aptitude	7 décembre 2021

LE JURY

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a désigné les membres du jury suivants :

Collège des élus locaux

- BRIÈRE François Conseiller municipal à Saint-Lô (50)
- CRNKOVIC Martine Maire de Louailles, Vice-présidente du CDG 72
- HARDY Anne Conseillère municipale à Cholet (49)
- LE COZ Louis Adjoint au maire de Redon, Vice-président du CDG 35
- MÉTAYER Martine Conseillère municipale à Rezé, Conseillère métropolitaine à Nantes Métropole (44)
- PAVIZA Karine Maire de Geneston, Vice-présidente du CDG 44, **présidente du jury**
- PHELIPEAU Brigitte Adjointe au maire de Chantonnay, administratrice du CDG 85
- RENAUD Frédéric Maire de Tour en Bessin, Vice-président du CDG 14
- SQUELARD Philip Maire de Trans-sur-Erdre, Président du CDG 44

Collège des fonctionnaires territoriaux

- BRESSON Patrick Ingénieur, représentant du personnel tiré au sort à la CAP A du CDG 44
- CORDAT Bruno Ingénieur en chef hors classe, directeur patrimoine logistique, Brest Métropole Océane (29)
- GOURET Gaël Ingénieur principal, chargé de conseil en aménagement et urbanisme, Golfe du Morbihan Vannes Agglo (56)
- HENRY Katell Ingénieure principale, Directrice Générale des Services , Mairie de Donges (44)
- HERBET Eric Ingénieur principal, Directeur de l'eau, Métropole Rouen Normandie (76)
- MARCHANDEAU Jean-Michel Représentant du CNFPT
- MAUFRET Sabrina Ingénieure, cheffe de projets innovations numériques, Direction des lycées, Conseil Régional des Pays de la Loire (44)
- MORDELLES Sandrine Ingénieure principale, cheffe d'agence technique, Conseil Départemental des Côtes d'Armor (22)
- PELÉ Laurent Ingénieur en chef, responsable du service prévention sécurité au travail, Nantes Métropole (44)

Collège des personnalités qualifiées

- BESANCON Isabelle Ingénieure principale, responsable du secteur prévention et gestion des risques - Pôle protection des populations, Nantes Métropole (44)
- ÉCHARD Philippe Enseignant, INSA Rennes (35)
- ECOLAN-GUILLIER Armelle Ingénieure principale, chargée d'études au service planification et études urbaines, Rennes Métropole (35)
- FROIDURE-LEPETIT Astrid Co-fondatrice et présidente de "Normandie Welcome" (14)
- GENEVOIX Jean-Paul Directeur des systèmes d'information, retraité, Mairie d'Alençon (60)
- GUÉRANGER Patrice Ingénieur, Directeur des Services Techniques, Mairie de Saint-Lyphard (44)
- HERVOCHE Ghislaine Attachée principale, Directrice Générale des Services, Mairie de Questembert (56)
- LEROUX Olivier Ingénieur principal, Directeur des Services Techniques, Mairie de Canteleu (76)
- PARDA Claire Ingénieure en chef, chargée de mission Département Citoyenneté Vie Sociale et Territoire, Mairie de Nantes (44)

1/ NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Les postes ont été ouverts par spécialité, selon la répartition suivante :

Spécialités	Externe	Interne	Total
Ingénierie, gestion technique et architecture	30	10	40
Infrastructures et réseaux	39	13	52
Prévention et gestion des risques	12	4	16
Urbanisme, aménagement, paysages	15	5	20
Informatique et systèmes d'information	39	13	52
Total	135	45	180

2/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires :

- d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues aux articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation,
- ou d'un diplôme d'architecte,
- ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 du décret 2016-201 du 26 février 2016 modifié et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié.

Peuvent également se présenter au concours, les candidats qui justifient de qualifications au moins équivalentes attestées :

- par un diplôme ou un autre titre de formation délivré dans un autre État membre de la Communauté Européenne, ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen ;

Conformément au décret n°2020-437 du 16 avril 2020, cette condition de diplôme devait être justifiée au plus tard le jour du jury d'admission, soit le 23 novembre 2021.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, et les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste établie chaque année par le ministre chargé de la jeunesse et des sports.

Le concours interne est ouvert :

- aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, **au 1^{er} janvier de l'année du concours**, de **quatre ans au moins** de services publics effectifs.
- aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée.

Les candidats devaient également justifier être en poste à la clôture des inscriptions, soit au 25 février 2021.

3/ STATISTIQUES

a. Répartition des inscrits / admis à concourir :

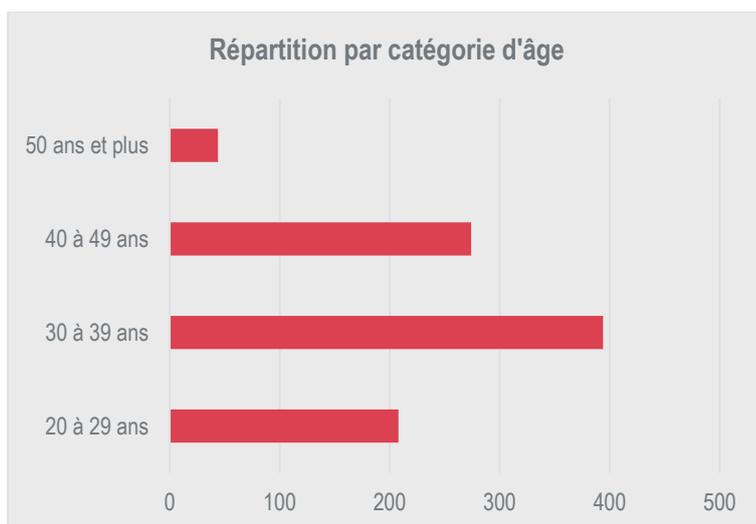
Spécialités	EXTERNE		INTERNE	
	Inscrits	Admis à concourir	Inscrits	Admis à concourir
Informatique et systèmes d'information	130	123	44	40
Infrastructures et réseaux	124	119	45	43
Urbanisme, aménagement, paysages	189	181	29	26
Ingénierie, gestion technique et architecture	167	163	45	45
Prévention, gestion des risques	165	160	24	20
Total	775	746	187	174
Total des admis à concourir	920			

Le nombre d'admis à concourir tient compte des annulations d'inscription.

b. Profils des admis à concourir

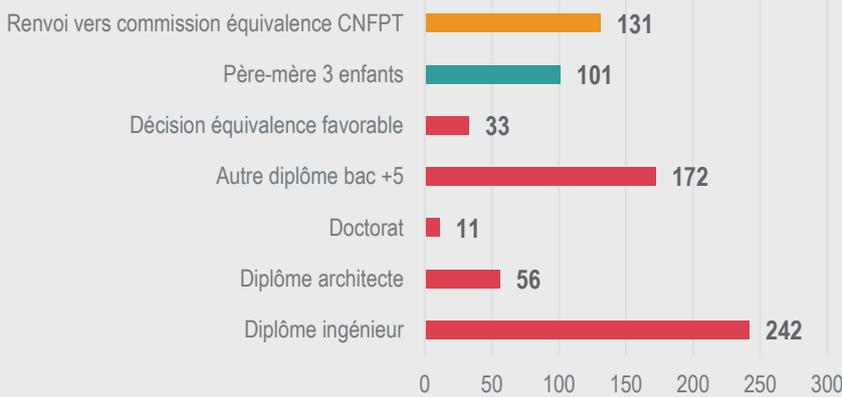


45.1% de femmes, 54.9% d'hommes



La moyenne d'âge est de 37 ans.

Répartition selon conditions d'inscription (externe)

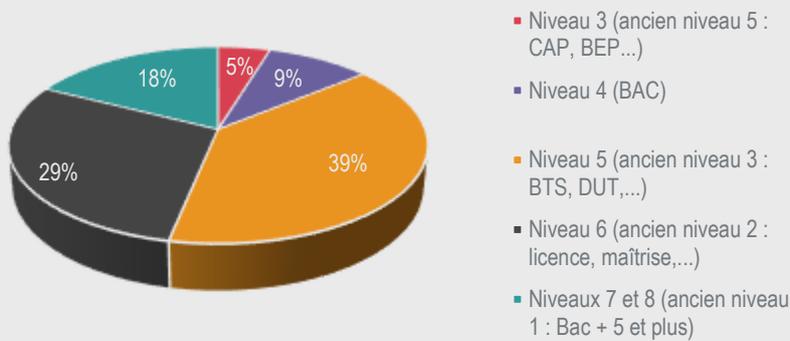


68.90% des candidats possèdent l'un des diplômes requis ou étaient titulaires d'une décision favorable de la commission d'équivalence (dont 32% avec des diplômes d'ingénieur).

17.56% ont saisi la commission d'équivalence en amont des inscriptions ou ont été invités à la saisir.

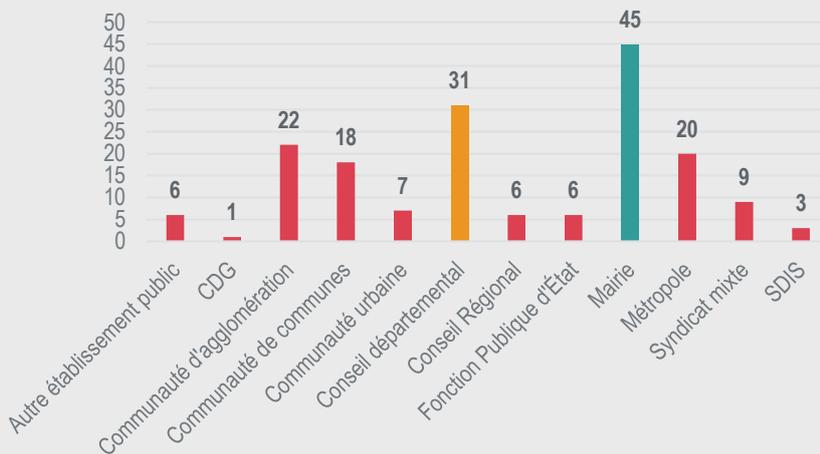
13.54% ont bénéficié de la dérogation accordée aux pères et mères d'au moins 3 enfants

Répartition par niveau de diplôme (interne)



18% des candidats du concours interne sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe. (niveaux 7 et 8)

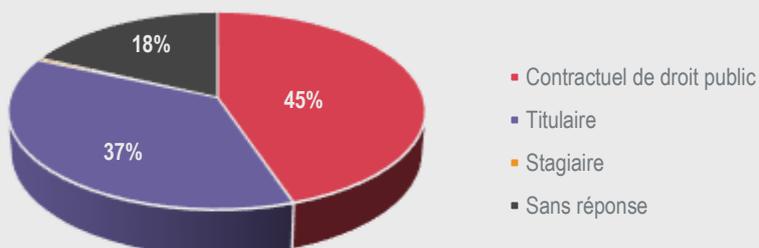
Répartition par type d'employeur (interne)



25.86% des candidats en interne travaillent dans une commune.

17.82% travaillent dans un département.

Répartition par statut



82% des candidats déjà travaillent dans la fonction publique.

En interne, 89% des candidats sont titulaires et 8% sont contractuels de droit public.

En externe, 78.70% des candidats déclarent travailler dans la fonction publique (dont 53% en tant que contractuel de droit public, 25% en tant que titulaire)

Répartition géographique



**Outre-Mer
17**

85.50% des candidats proviennent du Grand Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), périmètre d'organisation de ce concours

b. Taux d'absentéisme :

Spécialités	EXTERNE		INTERNE	
	Présents	% absents	Présents	% absents
Informatique et systèmes d'information	88	28.46%	23	42.50%
Infrastructures et réseaux	84	29.41%	25	41.86%
Urbanisme, aménagement, paysages	120	33.70%	14	46.15%
Ingénierie, gestion technique et architecture	116	28.83%	25	44.44%
Prévention, gestion des risques	100	37.50%	13	35.00%
Total	508	31.90%	100	42.53%

Pour cette session 2021, nous déplorons encore un absentéisme important.

4/ L'ADMISSIBILITÉ

a. Épreuve :

Concours externe

L'épreuve d'admissibilité a pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à exercer ses fonctions au sein d'une collectivité territoriale. Cette épreuve consiste, à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, en la **rédaction d'une note** tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier.

Celle-ci porte sur la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription.

(durée : 5 heures ; coefficient 5)

[Cliquez ici pour accéder aux différents sujets de la session](#)

QUELQUES CONSEILS DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE NOTE

- Lire et respecter scrupuleusement les consignes de la note de cadrage de l'épreuve.
- Bien revoir le programme de la spécialité indiqué dans le cadrage.
- Comprendre parfaitement ce qui est attendu du candidat (commande/destinataire...).
- Travailler sa culture générale technique afin de mieux appréhender l'épreuve.
- Travailler la présentation, se mettre à la place du correcteur, c'est se mettre à la place de sa hiérarchie ou des élus.
- Acquérir ou approfondir le vocabulaire et le fonctionnement des collectivités territoriales.
- Être précis dans ses propos, et ne pas survoler le sujet ou l'évoquer de manière trop générale.
- S'approprier la démarche projet.
- Bien travailler ses capacités rédactionnelles (attention à la syntaxe, l'orthographe.).
- S'exercer dans les conditions du réel à l'épreuve pour maîtriser la contrainte "temps".
- Se ménager un temps de relecture pour corriger les mots manquants et l'orthographe, écrire lisiblement, proscrire les ratures, aérer sa copie...

Concours interne

1. Une épreuve écrite de **mathématiques appliquées et de physique appliquée**.
(durée : 4 heures ; coefficient 3)
2. La **rédaction d'une note** à partir d'un dossier **portant sur la spécialité choisie par le candidat**, au moment de son inscription, parmi l'une de celles ouvertes au concours.
(durée : 4 heures ; coefficient 3)

QUELQUES CONSEILS DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE NOTE

- Lire et respecter scrupuleusement les consignes de la note de cadrage de l'épreuve.
 - Bien revoir le programme de la spécialité indiqué dans le cadrage.
 - Comprendre parfaitement ce qui est attendu du candidat (commande/destinataire...).
 - Travailler sa culture générale technique afin de mieux appréhender l'épreuve.
 - Travailler la présentation, se mettre à la place du correcteur, c'est se mettre à la place de sa hiérarchie ou des élus.
 - Acquérir ou approfondir le vocabulaire et le fonctionnement des collectivités territoriales.
 - Être précis dans ses propos, et ne pas survoler le sujet ou l'évoquer de manière trop générale.
 - S'approprier la démarche projet.
 - Bien travailler ses capacités rédactionnelles (attention à la syntaxe, l'orthographe.).
 - S'exercer dans les conditions du réel à l'épreuve pour maîtriser la contrainte "temps".
 - Se ménager un temps de relecture pour corriger les mots manquants et l'orthographe, écrire lisiblement, proscrire les ratures, aérer sa copie...
3. L'**établissement d'un projet** ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.
(durée : 8 heures ; coefficient 7)

QUELQUES CONSEILS DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE PROJET

- Attention aux développements trop succincts.
- Attention aux réponses trop superficielles.
- Ne pas se perdre dans les détails techniques, au détriment d'éléments essentiels .
- Beaucoup d'éléments essentiels sont parfois passés sous silence.
- Veiller à contextualiser sa réponse en fonction du territoire.
- Argumenter ses choix.
- Bien définir le rôle des différents acteurs.
- Se positionner en tant qu'ingénieur.
- Maîtriser les écrits.
- Bien gérer son temps pour répondre à l'ensemble des questions.
- Soigner la présentation, l'orthographe.

[Cliquez ici pour accéder aux différents sujets de la session](#)

b. Niveau des candidats :

Concours externe

Spécialités	Éventail des notes	14≥Note	12<Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note*<5/20	Moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	2.25 à 17.25	6	12	23	25	44 (37.93%)	6	8.84
Infrastructures et réseaux	1 à 14.50	12	12	18	20	22 (26.19%)	6	9.23
Prévention et gestion des risques	1 à 17.25	19	16	20	14	22 (22.00%)	9	10.07
Urbanisme, aménagement, paysages	0.75 à 16	15	23	28 (23.33%)	20	21	13	9.79
Informatique et systèmes d'information	1 à 16.25	3	14	14	24	28 (31.82%)	5	8.96
MOYENNE GÉNÉRALE								9.41

Concours interne (mathématiques et physique appliquées)

Spécialités	Éventail des notes	14≥Note	12<Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note*<5/20	Moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	0.13 à 15.13	1	0	2	2	6	14 (66.67%)	6.50
Infrastructures et réseaux	0.50 à 16	2	1	2	3	5	12 (53.17%)	6.44
Prévention et gestion des risques	1 à 11.63	0	0	3	1	5 (38.46%)	4	7.57
Urbanisme, aménagement, paysages	2.75 à 13.63	0	3	0	0	4	7 (50.00%)	6.85
Informatique et systèmes d'information	2.25 à 15	1	0	2	4	9 (39.13%)	7	5.89
MOYENNE GÉNÉRALE								6.65

Concours interne (note)

Spécialités	Éventail des notes	14≥Note	12<Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note*<5/20	Moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	0 à 14.75	3	1	1	6	9 (29.03%)	2	8.71
Infrastructures et réseaux	3 à 14.75	4	2	2	5	7 (28.00%)	5	8.66
Prévention et gestion des risques	2.50 à 15	1	1	4 (30.77%)	3	2	2	9.67
Urbanisme, aménagement, paysages	3.25 à 11.50	0	0	5	2	6 (42.86%)	1	8.21
Informatique et systèmes d'information	0 à 11.50	0	0	6	1	11 (47.83%)	5	6.76
MOYENNE GÉNÉRALE								8.40

Concours interne (projet)

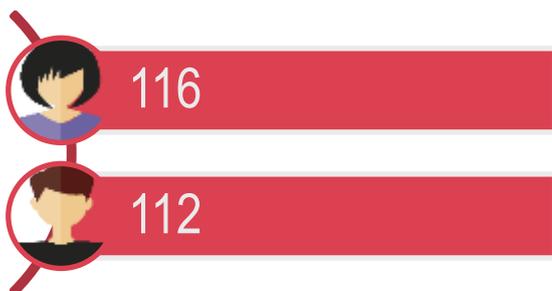
Options	Éventail des notes	14≥Note	12≤Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note* <5/20	Moyenne
Logistique et maintenance	1 à 10.25	0	0	1	2 (40.00%)	1	1	7.38
Centres techniques	10.50 à 10.63	0	0	2 (100.00%)	0	0	0	10.57
Construction, bâtiment	3 à 14.50	1	4 (28.57%)	0	3	4 (28.57%)	2	9.07
Déplacements, transports	-	-	-	-	-	-	-	-
VRD	5 à 14.25	2	4	6	8 (32.00%)	5	0	9.95
Sécurité du travail	1.50 à 13.50	0	3 (60.00%)	0	0	0	2	8.85
Déchets, assainissement	1.50 à 9.63	0	0	0	4 (57.14%)	2	1	7.02
Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	8.25	0	0	0	1	0	0	8.25
Sécurité, prévention des risques	-	-	-	-	-	-	-	-
Paysages, espaces verts	8 à 15	1	2	2	4 (44.44%)	0	0	10.72
Urbanisme	8 à 10.88	0	0	2	3 (60.00%)	0	0	9.08
SIG, topographie	5.50 à 12	0	1	3 (60.00%)	1	1	0	9.88
Réseaux, télécommunications	10.50	0	0	1	0	0	0	10.50
Systèmes d'information et de communication	1 à 14.63	1	2	1	4 (25.00%)	4 (25.00%)	4 (25.00%)	7.63
MOYENNE GÉNÉRALE								9.08

c. Seuils d'admissibilité

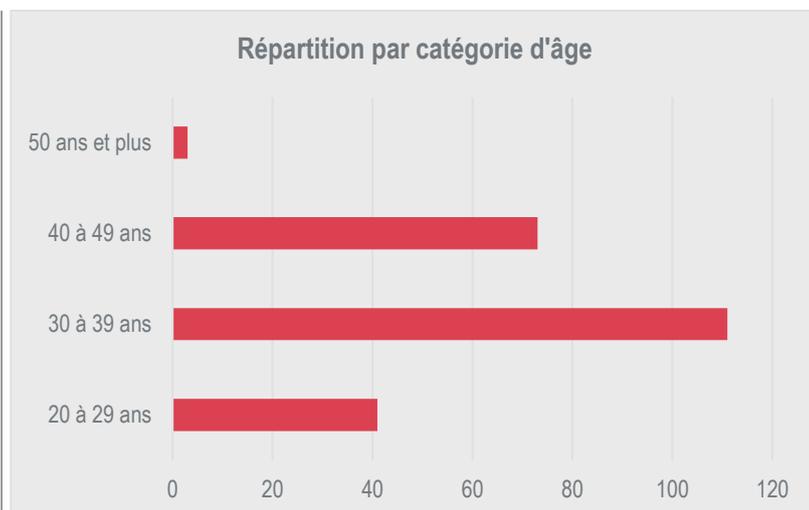
Le jury s'est réuni le 6 septembre 2021 et a décidé de fixer les seuils d'admissibilité suivants :

Spécialités	Externe			Interne		
	Postes	Seuil	Admissibles	Postes	Seuil	Admissibles
Ingénierie, gestion technique et architecture	30	9.00	52	10	9.26	7
Infrastructures et réseaux	39	9.00	43	13	9.06	11
Prévention et gestion des risques	12	13.00	26	4	9.63	5
Urbanisme, aménagement, paysages	15	12.75	29	5	9.70	5
Informatique et systèmes d'information	39	9.00	43	13	9.39	7
	135		193	45		35

d. Profil des admissibles

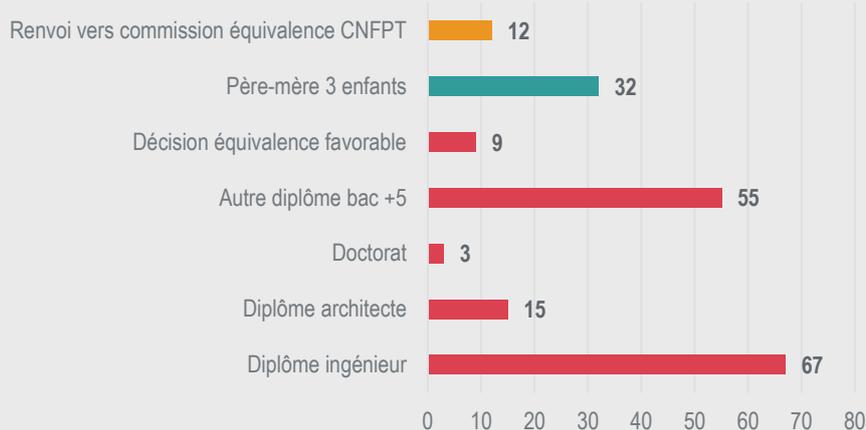


50.88% de femmes, 49.12% d'hommes



La moyenne d'âge est de 37 ans.

Répartition selon conditions d'inscription (externe)

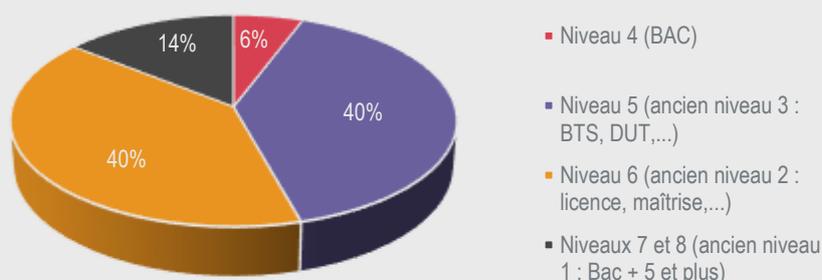


77.20% des admissibles possèdent l'un des diplômes requis ou étaient titulaires d'une décision favorable de la commission d'équivalence (dont 32% avec des diplômes d'ingénieur).

6.22% ont saisi la commission d'équivalence en amont des inscriptions ou ont été invités à la saisir.

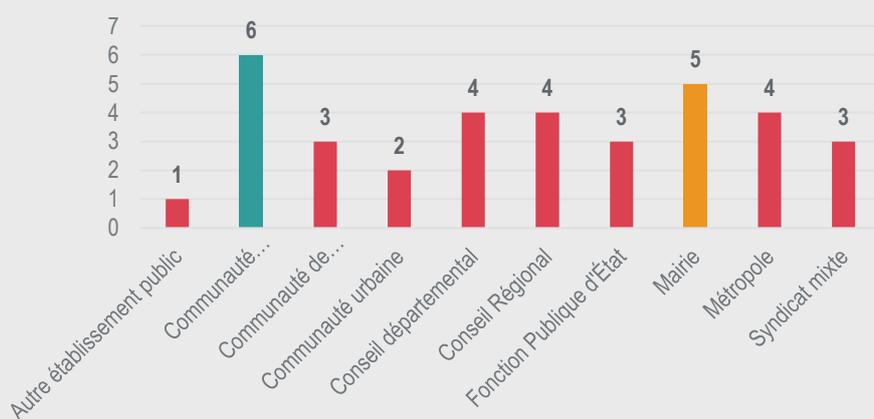
16.58% ont bénéficié de la dérogation accordée aux pères et mères d'au moins 3 enfants

Répartition par niveau de diplôme (interne)



14.28% des admissibles du concours interne sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe. (niveaux 7 et 8)

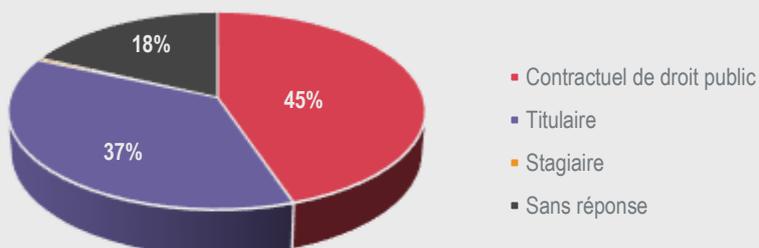
Répartition par type d'employeur (interne)



17.14% des admissibles en interne travaillent dans une commune.

14.29% travaillent dans un département.

Répartition par statut

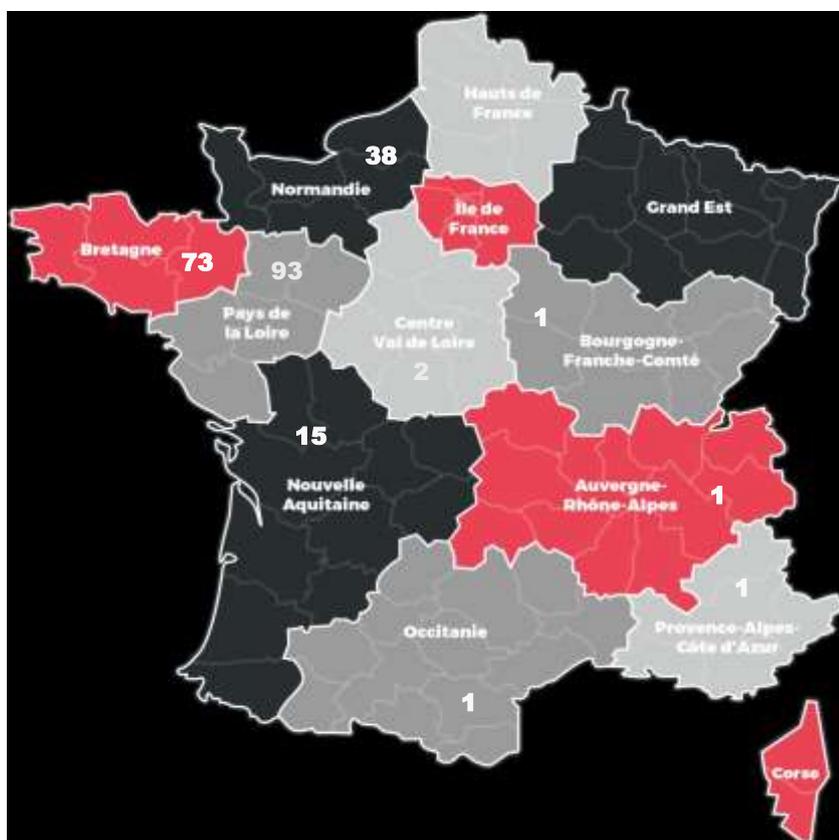


88% des admissibles déjà travaillent dans la fonction publique.

En interne, 97% des admissibles sont titulaires (un candidat n'ayant pas indiqué sa situation professionnelle)

En externe, 86.53% des admissibles déclarent travailler dans la fonction publique (dont 59% en tant que contractuel de droit public, 27% en tant que titulaire)

Répartition géographique



Guadeloupe
2

89% des admissibles proviennent du Grand Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), périmètre d'organisation de ce concours

5/ L'ADMISSION

a. Épreuve obligatoire :

Concours externe

L'épreuve d'admission obligatoire est un entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant **sur l'option**, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.

(durée totale de l'entretien : 40 minutes, réparties en 15 à 20 minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient 5)

Par ailleurs, en application de l'article 21 du décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020, les candidats au concours externe bénéficiaient d'un délai supplémentaire (au plus tard à la date d'établissement, par le jury, de la liste des admis,) pour fournir à l'autorité organisatrice la copie du titre ou du diplôme requis ou de la décision d'équivalence rendue par la commission compétente.

12 candidats admissibles sous réserve se trouvaient dans cette situation, 6 se sont présentés à l'épreuve orale.

Concours interne

L'épreuve orale d'admission obligatoire est un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant **sur l'option** choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.

(durée totale de l'entretien : 40 minutes, réparties en 15 à 20 minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient 5)

b. Épreuve facultative :

Conformément à l'article 11 du décret n°2021-572 du 10 mai 2021, « l'application des dispositions relatives à l'épreuve facultative d'admission du concours externe et du concours interne est suspendue ».

En conséquence, aucune épreuve facultative de langue étrangère n'a été organisée pour cette session 2021.

c. Niveau des candidats :

Concours externe

Spécialités	Éventail des notes	14≥Note	12≤Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note* <5/20	Moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	4 à 18	10	4	6	13 (33.33%)	5	2	11.20
Infrastructures et réseaux	5 à 19	14 (35.90%)	7	4	10	6	0	11.66
Prévention et gestion des risques	4 à 17	6 (23.08%)	3	6 (23.08%)	6 (23.08%)	4	1	12.56
Urbanisme, aménagement, paysages	3.50 à 18	8 (29.63%)	8 (29.63%)	8 (29.63%)	1	1	1	13.25
Informatique et systèmes d'information	4 à 18	10	4	6	12 (30.77%)	5	2	11.07
MOYENNE GÉNÉRALE								11.77

Concours interne

Spécialités	Éventail des notes	14≥Note	12≤Note<14	10 ≤Note<12	8 ≤Note<10	5 ≤Note<8	Note* <5/20	Moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	5 à 18	3 (42.86%)	0	1	2	1	0	11.50
Infrastructures et réseaux	9 à 17	4 (40.00%)	3	0	3	0	0	11.42
Prévention et gestion des risques	8.50 à 16.50	3 (60.00%)	1	0	1	0	0	11.26
Urbanisme, aménagement, paysages	8 à 17	2 (40.00%)	1	1	1	0	0	11.18
Informatique et systèmes d'information	6 à 16.50	3 (42.86%)	1	1	0	2	0	10.90
MOYENNE GÉNÉRALE								11.27

QUELQUES CONSEILS DES EXAMINATEURS SUR L'ÉPREUVE ORALE

- Se préparer à l'absence de présentation réglementaire, l'intitulé de l'épreuve ne prévoit pas d'exposé.
- Prendre connaissance du programme de l'option et se préparer aux questions techniques.
- Effectuer une veille réglementaire et maîtriser les aspects juridiques.
- Ne pas négliger les connaissances sur l'environnement professionnel d'un ingénieur territorial (connaissances du fonctionnement des collectivités territoriales).
- Maîtriser la conduite de projet et sa méthodologie.
- Se projeter en tant qu'ingénieur, cadre A.
- Développer et préciser ses réponses, ne pas se contenter de réponses succinctes et générales.
- Porter une attention particulière sur la capacité à s'exprimer clairement.
- Être capable d'exprimer clairement ses motivations, avec une capacité de projection au-delà du poste occupé et de la collectivité actuelle à laquelle on appartient.

d. Seuils d'admission

En application de l'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

De plus, conformément au décret n°2016-201 du 26 février 2016, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (article 9) : « Lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves d'un concours externe ou d'un concours interne est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier la répartition des places entre les deux concours dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou pour une place au moins.

Le report de postes doit être examiné par spécialité (car les postes sont ouverts ainsi).

Sans avoir connaissance de la liste des candidats sous réserve, le jury, réuni le 23 novembre 2021 a arrêté les seuils suivants :

Spécialités	Externe			Interne		
	Postes	Seuil	Admis	Postes	Seuil	Admis
Ingénierie, gestion technique et architecture	30	10.75	34	10	10.88	6
Infrastructures et réseaux	39	10.63	29	13	10.00	10
Prévention et gestion des risques	12	12.88	11	4	10.01	4
Urbanisme, aménagement, paysages	15	10.75	16	5	11.04	3
Informatique et systèmes d'information	39	10.00	23	13	10.45	6
	135		113	45		29

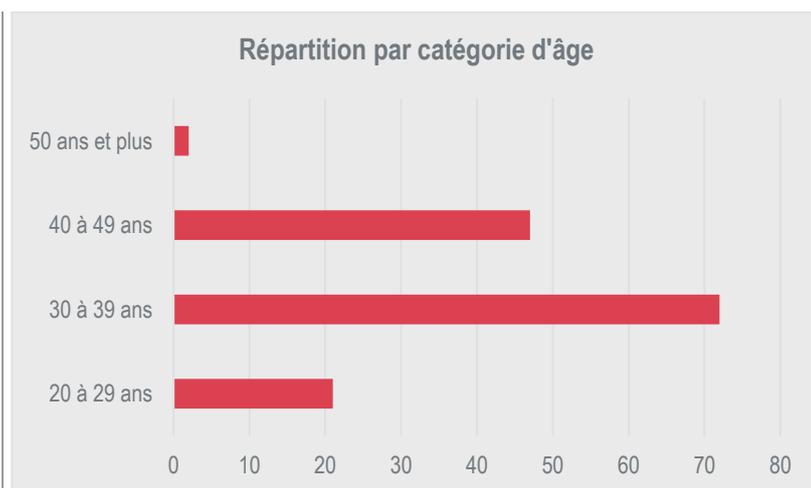
Transferts de postes

Spécialités	Postes transférés de l'interne vers l'externe
Ingénierie, gestion technique et architecture	4
Infrastructures et réseaux	0
Prévention et gestion des risques	0
Urbanisme, aménagement et paysages	2
Informatique et systèmes d'information	0

e. Profil des admis

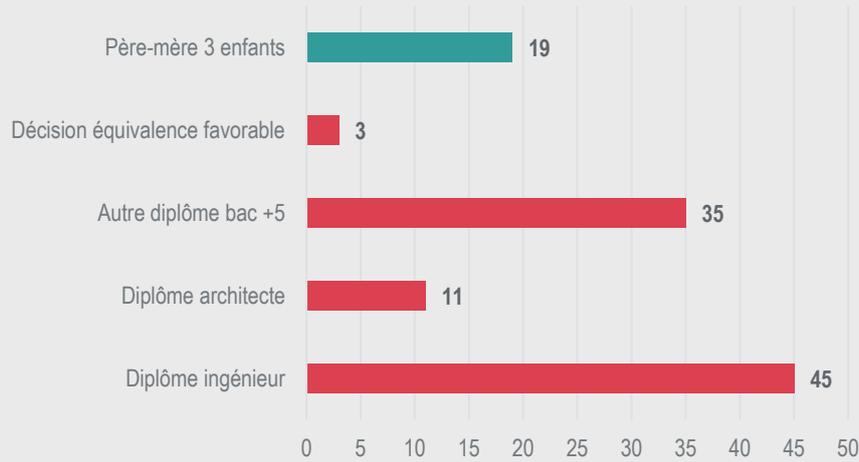


51.40% de femmes, 48.60% d'hommes



La moyenne d'âge est de 38 ans.

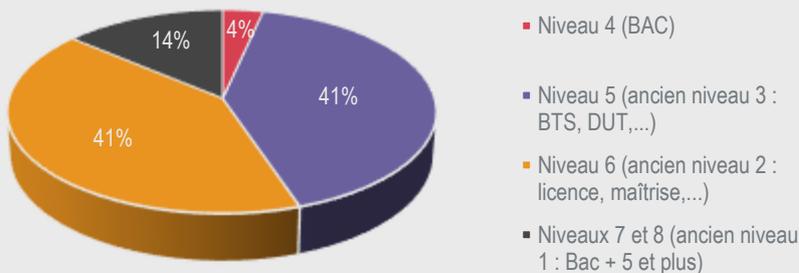
Répartition selon conditions d'inscription (externe)



83.19% des admis possèdent l'un des diplômes requis ou étaient titulaires d'une décision favorable de la commission d'équivalence (dont 32% avec des diplômes d'ingénieur).

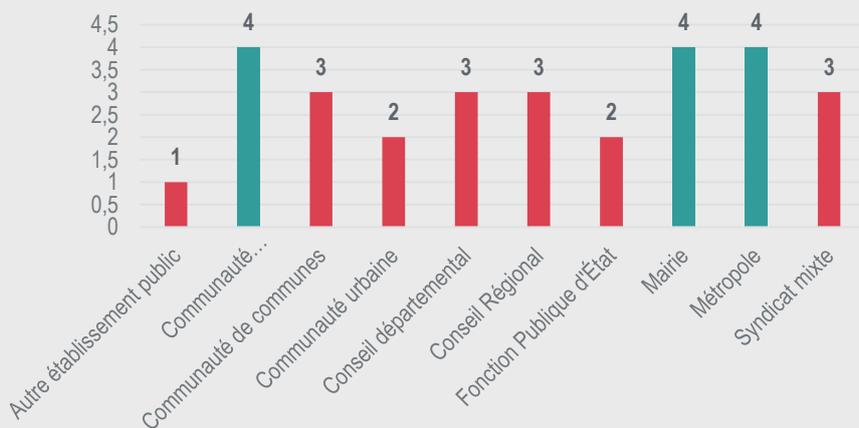
16.81% ont bénéficié de la dérogation accordée aux pères et mères d'au moins 3 enfants

Répartition par niveau de diplôme (interne)



13.79% des admis du concours interne sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveaux 7 et 8)

Répartition par type d'employeur (interne)



41.38% des admis en interne travaillent dans une commune, un département ou une métropole.

Répartition géographique



Guadeloupe
1

89% des admis proviennent du Grand Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), périmètre d'organisation de ce concours.

CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS

Passer un concours exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part du candidat.

D'une part, les candidats doivent veiller à opérer le bon choix en terme de spécialité et d'option au moment de l'inscription afin d'éviter de se retrouver en difficulté.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le programme, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.cdg44.fr et le service concours et examens professionnels du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative au concours d'ingénieur territorial.

D'autre part, une attention et un effort particuliers doivent être portés à l'écrit : la maîtrise de la méthodologie, de la syntaxe, de l'orthographe, de la synthèse et de la gestion du temps sont indispensables.

Par ailleurs, pour l'épreuve orale, il s'avère primordial de connaître l'environnement que l'on souhaite intégrer, en s'informant sur les modes de fonctionnement des collectivités territoriales, les enjeux et l'actualité s'y rapportant.

Les candidats doivent mettre à jour leurs connaissances sur l'actualité technique et réglementaire de l'option choisie : ces aspects sont trop souvent méconnus des candidats.

Il est également essentiel d'être capable de se projeter sur des fonctions d'encadrant et de se positionner en tant qu'ingénieur territorial. De nombreux candidats ne prennent pas la hauteur suffisante et se cantonnent à leur positionnement actuel au moment de l'épreuve orale.

Un futur ingénieur territorial se doit de maîtriser la conduite de projet, approche aujourd'hui indispensable à toute organisation dans les collectivités territoriales.

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury, les correcteurs et examinateurs, pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 14 mars 2022

La présidente du jury,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Karine PAVIZA', written in a cursive style.

Karine PAVIZA

